



CONSULTATION DES LISTES D'EMARGEMENT

Entre les 2 tours de scrutin, les listes d'émargement du département sont consultables :

Pour les communes de l'arrondissement de Montpellier à la préfecture de Montpellier :

- le lundi 16 mars de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le mardi 17 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Pour les communes de l'arrondissement de Béziers à la sous-préfecture de Béziers :

- le lundi 16 mars de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le mardi 17 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Pour les communes de l'arrondissement de Lodève à la sous-préfecture de Lodève :

- le lundi 16 mars de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le mardi 17 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les listes sont ensuite consultables en mairie

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

